

Procès-verbal du conseil municipal

du lundi 16 janvier 2023

Le conseil municipal de la commune de TRÉVOL s'est déroulé le lundi 16 janvier 2023 à la salle des Trois Vallées, sous la présidence de Madame JACQUARD Marie -Thérèse, Maire, à la suite d'une convocation en date du 10 janvier 2023.

Etaient présents :

Mmes et MM ANGLARES Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DOMAS Julien, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse, JOLY Catherine, JOUBERT Jean-Paul, MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, PUZENAT Julien, RAY PEROT Agnès, SORUS Monique, TAUBAN Borine.

Étaient absents excusés :

Pierre DARBELET : pouvoir à Didier MARTEL

Serge TRION : pouvoir à Monique SORUS

Secrétaire de séance : Borine TAUBAN

La séance du conseil municipal débute à 19h30.

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Délibération tableau des effectifs
- Délibération renouvellement ligne de trésorerie

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

1) Délibération Rapport Social Unique 2021 :

Madame le maire rappelle que le rapport social unique (RSU), nouveau document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique se substitue au Bilan social. Ce rapport doit être produit chaque année et être transmis à la DGCL (Direction générale des collectivités locales). Le RSU a été élaboré pour la première fois en 2021 et sa mise en œuvre sera progressive (décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020).

Ce document rassemble les données sociales de la commune et est transmis au Centre de Gestion qui le soumet à son Comité Technique qui donne un avis sur celui-ci. La commune a obtenu un avis favorable et le conseil municipal doit se prononcer à son tour sur ce RSU 2021.

Mme Le Maire présente au conseil municipal le rapport social unique de la commune qui rémunère 13 agents équivalent à 11,28 temps plein rémunéré. L'âge moyen des agents permanents (fonctionnaires et contractuels) se situe à 49,81 ans. Les charges de personnel représentent 49,54 % des dépenses de fonctionnement.

Le conseil municipal adopte à unanimité le Rapport Social Unique 2021.

2) Motion Zéro Artificialisation Nette

Madame le Maire fait lecture au conseil municipal d'une motion proposée par M. Yannick MONNET quant à l'application du « Zéro Artificialisation Nette ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette motion.

3) Point Bar-Restaurant

- Une réunion en visio s'est tenue le 16 janvier entre la CCI, l'agence d'attractivité, Mme le Maire et les postulants au projet bar-restaurant :

Les aspects positifs de leur candidature ont été appréciés :

- Les candidats sont des professionnels de la restauration ;
- Ils se projettent quant à leur venue dans l'Allier : logement, scolarisation de leur fille ;
- Ils ont une activité professionnelle qui leur permet d'attendre l'aboutissement du projet et surtout le délai nécessaire à la réalisation des travaux ;
- Ils sont ouverts à la réflexion quant à un bar, à proposer la confection de repas à la salle socio, livraison, plats à emporter.

La CCI va étudier avec le couple les aspects économiques. Un rendez-vous physique va suivre. Le bail sera établi par un notaire. Ils vont venir découvrir la commune sous peu, le bâtiment proposé pour un bar-restaurant. Cette visite est donc très importante pour eux comme pour la commune pour le futur de ce projet.

- M. CHALMIN, architecte en charge du dossier, a présenté au conseil municipal le 12 janvier dernier ses propositions quant aux travaux à réaliser dans la salle et à l'étage :
 - Une réfection de la toiture ;
 - Un curage complet du bâtiment ;
 - Rehausser la salle et utiliser l'étage pour les aspects techniques : type ventilation... ;
 - Une option terrasse couverte.

Jean-Paul JOUBERT explique que la toiture reposera sur les murs et plus sur le 1^{er} étage ainsi et que les plafonds de la salle sera surélevé donc plus d'espace.

Marie-Thérèse JACQUARD informe que le couple ne souhaite plus habiter au-dessus du bar-restaurant pour répondre à Monique SORUS sur l'abandon du 1^{er} étage.

Départ de Julien PUZENAT à 20h10 qui donne son pouvoir à Jean Paul JOUBERT.

Une enveloppe de travaux doit être définie, en sachant que la précédente enveloppe était à 383500 € (estimation de l'ATDA) sans les travaux de la charpente.

Le conseil municipal définit, après discussion, une enveloppe pour le projet à hauteur de 550 000 € H.T.

Il adopte à l'unanimité la proposition de travaux faite par M. CHALMIN et le montant de l'enveloppe. Julien DOMAS demande si tout le monde est bien d'accord que le bar-restaurant ne fait pas partie de la reconquête du centre bourg. Mme le Maire lui répond par l'affirmative comme c'était prévu initialement.

4) Délibération Tableau des effectifs :

À la suite du décès de Frédéric CLERC, son poste est devenu vacant. Un appel à candidature est donc rendu obligatoire et sera mis en œuvre par le Centre de Gestion. Il est donc nécessaire d'ajouter un poste d'adjoint technique à temps complet au tableau des effectifs pour ce recrutement.

Définition du poste : adjoint technique à temps complet ou adjoint technique 2^{ème} classe.

Une personne ayant des connaissances paysagères serait bienvenue pour le fleurissement et l'entretien paysager de la commune.

Mme Le Maire envisage de prendre attache avec les Lycées agricoles de Neuvy et Marmilhat. Ceci afin de porter à la connaissance des jeunes l'existence de postes en centre de gestion souvent méconnus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

5) Délibération ligne de trésorerie :

Madame le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de renouveler l'actuelle ligne de trésorerie qui arrive prochainement à échéance d'un montant de 90000 € sur 12 mois comme les années passées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Crédit Agricole Centre France et autorise Mme le Maire à signer les documents relatifs à la mise en place de cette ligne de trésorerie.

QUESTIONS DIVERSES

Dispositif Amortisseur électricité :

Mme Le Maire nous fait part de l'état d'avancée de ce dossier. La demande a été formalisée et envoyée pour que la commune puisse bénéficier de cette mesure.

Point sur les activités du CCAS :

Annick ANGLARÈS informe le conseil municipal de la mise en place de l'action « Atelier mémoire ». A ce jour 11 personnes se sont inscrites aux séances. Le test préalable nommé Moka sera effectué par le docteur Carpentier. La 1ère séance aura lieu le 21 février 2023 à la Salle de la Chapelle de 9h30 à 11h30 et cet atelier se déroulera jusqu'en juin.

Le club des aînés sera transféré pour leurs réunions à la Salle du Four à Chaux dès le 16 février 2023.

Point Activités associatives :

Agnès RAY-PÉROT fait part de la prochaine réunion de la commission Vie Associative ce jeudi 19 janvier 2023.

Point avec Didier MARTEL

- Mardi 24 janvier se réunira la commission communication.
- Il a préparé pour la cérémonie de remise des vœux un Power Point présentant les associations afin de mettre l'accent sur leur dynamisme.
- Pour la forêt, le dossier aménagement de la Forêt a été signé avec l'ONF. Une coupe est prévue en 2023. L'aménagement d'une plateforme vers Bellegarde de dépôt est en discussion. Les travaux d'aménagement ont un coût (devis de 15000 € environ) et ne peuvent pas être absorbés par la vente du bois. Il est à l'étude d'utiliser une plateforme existante en location appartenant à la Caisse des dépôts.

Laurence BERTHOMIER demande si pendant la cérémonie des vœux, le bar-restaurant sera évoqué. Mme le Maire lui répond par l'affirmative.

Réunion avec les étudiants en Design du Lycée Jean Monnet d'Yzeure.

Mme Le Maire fait part de sa prochaine réunion, le jeudi 26 janvier 2023, avec des étudiants en Design du Lycée Jean Monnet. Dans le cadre de leur étude, ils pourraient travailler sur le projet d'aménagement de la place, sur la signalétique en lien avec le dossier reconquête du centre bourg. Il faut prévoir une ligne au budget 1200 euros.

Laurence BERTHOMIER demande l'avancement du dossier reconquête de bourg. Jean-Paul JOUBERT lui répond qu'il faut attendre l'analyse financière de M. AUBERT.

Monique SORUS demande si le dossier est prêt et Jean-Paul JOUBERT lui répond qu'il manque le plan de financement (voir M. THOMAS).

Point travaux

Jean Paul JOUBERT fait un état des travaux.

Les décorations de Noël ont été enlevées. L'élagage a été effectué. Le curage des fossés va débuter.

La réunion urbanisme se tiendra le lundi 23 janvier 2023.

Julien Domas et Laure Guerrier signalent un problème d'éclairage au stade. Le projecteur de l'antenne relais se déclenche très souvent.

Mme le Maire signale que la brigade de Gendarmerie recherche des communes rurales pour installer une nouvelle brigade et qu'une réunion se tient à BRANSAT le mardi 17 janvier à 15h00.

Monique SORUS signale un problème d'adresses car le nouvel adressage de la commune ne remonte pas dans les pages blanches et jaunes. Mme le Maire lui répond que chaque organisme doit aller chercher les nouvelles adresses sur un site national dédié à celles-ci. Un essai sur Waze démontre que les nouvelles adresses sont bien trouvées.

Mme le Maire demande à chaque conseiller pour les vœux du 20 janvier de la municipalité de porter un badge avec leur nom et d'être présent si possible à 18h00 à la salle socioculturelle. Christophe BRUNOT, cuisinier à la restauration scolaire, fera les toasts salés. Les mignardises seront achetées

chez Éric GEOFFROY, les galettes des rois à la boulangerie de Villeneuve-sur-Allier, les pompes aux grattons chez Laurent VENIAT à Saint-Ennemond.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h42.